



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1085

4 July 2013

FRENCH

Original: ENGLISH

959^e séance plénière

Journal n° 959 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1085
ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2013

(Monaco, 28 et 29 octobre 2013)

Le Conseil permanent,

Se félicitant de l'offre de Monaco d'accueillir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2013,

Comme suite au débat ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2013 sur le thème « Renforcement du rôle des femmes dans la vie publique, politique et économique » à Monaco, les 28 et 29 octobre 2013 ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent en annexe.

ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2013 SUR LE RENFORCEMENT DU RÔLE DES FEMMES DANS LA VIE PUBLIQUE, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Monaco, 28 et 29 octobre 2013

I. Ordre du jour indicatif

Introduction

Conformément à l'accord intervenu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération en 2012, la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2013 portera principalement sur une des trois dimensions de la sécurité. La première journée sera consacrée entièrement à une des grandes dimensions et la matinée de la seconde journée aux questions d'actualité dans les deux autres dimensions. Il est à prévoir que l'on adoptera une approche analogue pour les conférences méditerranéennes suivantes en les consacrant essentiellement chaque année à tour de rôle à une des grandes dimensions.

Lundi 28 octobre 2013

8 h 30 – 9 h 15	Inscription des participants
9 h 15 – 10 heures	Séance d'ouverture
10 heures – 10 h 30	Pause café
10 h 30 – 12 h 45	Séance I (première partie) : Renforcement de la participation des femmes à la vie publique et politique
12 h 45 – 14 h 15	Pause déjeuner
14 h 15 – 15 h 45	Séance I (deuxième partie) : Mise en œuvre de l'égalité des chances pour les femmes
15 h 45 – 16 h 15	Pause café
16 h 15 – 17 h 45	Séance I (troisième partie) : La voie à suivre : existe-t-il des possibilités d'accroître la coopération avec l'OSCE ?

Mardi 29 octobre 2013

9 h 30 – 10 h 30	Séance II : Impact social et économique de la traite à des fins d'exploitation par le travail et rôle du secteur des entreprises
10 h 30 – 11 h 30	Séance III : Efforts de lutte contre le financement du terrorisme, en particulier le versement d'une rançon pour la libération d'otages
11 h 30 – midi	Pause café
Midi – 13 heures	Séance de clôture

II. Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront à la Conférence. Les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Australie, Japon, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions de l'OSCE, dont l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence. Les organisations et institutions internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Alliance des civilisations des Nations Unies, Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Cités et gouvernements locaux unis, Comité de l'ONU contre le terrorisme, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Conseil régional de coopération, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Équipe ONU de surveillance des sanctions contre Al-Qaïda, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Groupe d'action financière, Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative pour la région adriatique et ionienne, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Ligue des États arabes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, ONU-Habitat, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de coopération islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale de la francophonie, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour le développement,

Programme des Nations Unies pour l'environnement, UNICEF, Union africaine, Union européenne, Union interparlementaire et Union pour la Méditerranée.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

D'autres pays et organisations pourront être invités par le pays hôte.

III. Modalités d'organisation

La Conférence débutera à 9 h 15 (cérémonie d'ouverture) le premier jour et s'achèvera à 13 heures le second.

Le Président désignera, pour chaque séance, un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux.

L'anglais sera la langue de travail. À la demande de plusieurs États participants, l'interprétation vers le français et à partir du français sera assurée. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

Les Règles de procédure de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence. Il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent).